

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				RA-606	RB-607(P)	C-608	C-609	P-610	
USAGES	HABITATION	classe A - unifamiliale		•	•	• [2]	• [2]		
		classe B - bifamiliale		•					
		classe C - trifamiliale			•				
		classe D - multi. (moins de 10 log.)				• [3]	• [3]	•	
		classe E - multi. (10 log. et plus)						•	
		classe F - communautaire						•	
			classe G - mobile	art. 21.3		• [1]			•
	COMMERCE		classe A-1 spectacles, culture						
			classe A-2 bars						
			classe A-3 clubs sociaux						
			classe A-4 récréation intérieure						
			classe A-5 récré. ext. intensive	art.22.4					
			classe A-6 récré. ext. extensive						
			classe A-7 récré. ressource						
			classe A-8 arcades						
			classe A-9 caractère érotique						
			classe B-1 bureaux				•	•	
			classe B-2 services				•	•	
			classe B-3 vente au détail				•	•	
			classe C-1 hébergement				•	•	
			classe C-2 gîte du passant		• [5]	• [5]	• [5]		
			classe C-3 restauration				•	•	
			classe C-4 casse-croûte				•	•	
			classe C-5 résidence de tourisme			•			
			classe C-6 hébergement établissement d'enseignement						
		classe D-1 poste d'essence				•	•		
		classe D-2 station service	art. 22.3.2			•	•		
		classe D-3 lave-autos				•	•		
		classe D-4 vente de véhicules	art. 22.3.1			•	•		
		classe D-5 pièces et acces.				•	•		
	classe D-6 entretien	art. 22.3.2, 22.3.3			•	•			
	classe E-1 const., terrassement								
	classe E-2 vente en gros, transport								
	classe E-3 para-agricole				• [4]	• [4]			
	classe E-4 autres usages comm.								
INDUSTRIE		classe A	art. 23.2						
		classe B	art. 23.2						
		classe C	art. 23.2						
		classe D extraction	art. 23.3						
		classe E récupération, recy.	art. 19.6, 23.4						
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		classe A-1 services gouv.							
		classe A-2 santé, éducation					•		
		classe A-3 centres d'accueil		• [1]					
		classe A-4 services culturels							
		classe A-5 sécurité, voirie			•	•			
		classe A-6 lieux de culte					•		
		classe B parcs, terrains de jeux		•	•	•	•		
		classe C équip. publics	art. 8.1.3				•		
	classe D infras. publiques		•	•	•	•			
AGRICOLE		classe A agriculture, forêt							
		classe B établissements d'élevage							
		classe C activités complé.							
		classe D formation agricole							
		classe E animaux domestiques	art. 24.4						
NOR-MES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	isolée		•	•	•	•	•	
		jumelée							
		en rangée							

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

### Notes particulières

- [1] limité aux établissements comportant un maximum de 6 chambres
- [2] limité aux habitations unifamiliales jumelées à un établissement commercial ou situées dans un bâtiment ou il existe un usage commercial (bâtiment mixte)
- [3] limité aux habitations multifamiliales comportant un maximum de 6 logements
- [4] seuls les équipements neufs peuvent être entreposés à l'extérieur
- [5] usage assujetti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			RA-606	RB-607(P)	C-608	C-609	P-610	
<b>NORMES (suite)</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	art. 6.1.12	7,6	7,6	10	10	12
		marge de recul avant max. (m)		—	14	—	—	—
		marge de recul latérale min. (m)		2	2	3	3	3
		somme des marges de recul latérales min. (m)		6	6	7	7	6
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	3	3	3
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	3
		hauteur maximale (m)		9	9	9	9	13
		façade minimale (m)		7,3	7,3	7,3	7,3	7,3
		profondeur minimale (m)		6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
		superficie min. au sol (m ca)		55	55	55	55	55
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30	30	30	30	30
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10	10	10	10
	<b>AUTRES NORMES</b>	puits municipal	chap.18					
		zones à risque d'inondation	art. 19.2					
		zones de glissement de terrain	art. 19.3					
		lieu d'enfouissement sanitaire	art. 19.4					
		ancien dépotoir	art. 19.5					
		terrain contaminé	art. 19.9					
		protection du patrimoine	chap.20		●			
		bande tampon	art. 23.2					
sites d'extraction	art. 23.3							
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>	<i>règl. 6-1-23, 2009-10-19</i>			X			
		<i>règl. 6-1-54 (2016), en vigueur 18 mai 2016</i>			X			
		<i>règl. 6-1-59 (2017), en vigueur 21 juin 2017</i>		X		X		
	notes particulières							